



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 12 janvier 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/34 de la Municipalité, du 16 août 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Laurence Munding-Jaccard et consorts : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un

La présidente :

Le secrétaire :

